

AVIS DE MODIFICATION D'UN CONTRAT D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC DE SNCF GARES & CONNEXIONS

Gare de Paris Gare de Lyon (75012)

La convention d'occupation signée le 27/03/2026 entre SNCF Gares & Connexions et la société FF Développement pour une durée de 4 mois, pour l'occupation d'un emplacement commercial dédié à l'activité listé ci-après a fait l'objet de l'avenant n° 1 signé en date du 26/06/2026.

Cet avenant, dont l'objet est de rectifier une erreur d'écriture et de prolonger la durée d'occupation, peut être consulté, dans le respect des secrets protégés par la loi, auprès de la société Retail & Connexions – 16, avenue d'Ivry – 75013 PARIS.

Cet avenant peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux (2) mois à compter de la publication du présent avis, auprès du tribunal administratif de Paris.